Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_19-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

**Commune de**

Pleumeleuc

**35137**

| Nombre de conseillers | | |
|---|---|---|
| En exercice | : | 27 |
| Présents | : | 20 |
| Représentés | : | 7 |
| Votants | : | 27 |

**Registre des délibérations**
**Réunion du conseil municipal**
**2 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026

***Étaient présents*** :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme YOUBOU, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

***Étaient représentés*** **:**
*Mme MARET donne pouvoir à Mme PATRU*
*M. VALLET donne pouvoir à M. DAVID*
*M. VALET donne pouvoir à Mme* BÉBIN
*Mme CHERRUET donne pouvoir à Mme* BÉTHUEL
*Mme POIRIER* DEMEURÉ donne pouvoir à Mme YOUBOU
*Mme JOALLAND donne pouvoir à M.* MARIÉ

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

**Délibération 2026-019 – Institutions - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 et suivants*
*Considérant que dans un délai de six mois après le renouvellement intégral du conseil municipal, dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur*
*Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur*

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les dispositions présentes dans le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, et qui prévoit notamment :

- Les modalités de convocation et de tenue des séances du Conseil municipal ;
- Les règles relatives à l'ordre du jour et à l'information des conseillers municipaux ;
- Les conditions d'exercice des droits des élus ;
- L'organisation des commissions municipales et de la commission d'appel d'offres ;
- Les règles de quorum, de procuration et de vote ;
- Les modalités de déroulement des séances, de police de l'assemblée et de participation du public ;
- Les dispositions relatives aux débats budgétaires ;
- Les règles de formalisation des délibérations et des procès-verbaux ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_19-DE

- Ainsi que l'ensemble des dispositions nécessaires au bon fonctionnement démocratique de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE